



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 72 - AVRIL 2013

SOMMAIRE

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Arrêté N °2013119-0001 - arrêté préfectoral portant délégation à la Préfète du département de Seine et Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial "Sénart, innovation logistique et éco- développement"

..... 1



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013119-0001

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 29 Avril 2013**

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

arrêté préfectoral portant délégation à la
Préfète du département de Seine et Marne pour
organiser l'enquête publique relative au contrat
de développement territorial "Sénart,
innovation logistique et éco- développement"

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

**Arrêté préfectoral n° du portant délégation à la Préfète du département de Seine et Marne
pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial
« Sénart, innovation logistique et éco-développement »**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris modifiée, notamment son article 21;

Vu le décret n° 2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 12 ;

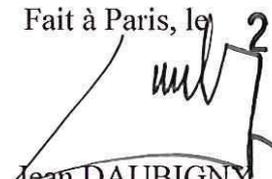
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la décision du comité de pilotage du 30 novembre 2012 validant le projet de contrat de développement territorial « Sénart, innovation logistique et éco-développement »

A R R E T E

Article 1 : Délégation est donnée à Mme la Préfète du département de Seine-et-Marne pour organiser l'enquête publique relative au contrat de développement territorial « Sénart, innovation logistique et éco-développement » conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 24 juin 2011 susvisé.

Article 2 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France et le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **29 AVR. 2013**

Jean DAUBIGNY